

Appel à la grève le 17 septembre

A lors qu'en cette rentrée les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader (effectifs alourdis, services partagés, moyens insuffisants...), **le SNCL FAEN et l'intersyndicale réaffirment leur rejet d'une réforme du collège** qui n'apportera aucune amélioration, ni pour les élèves, ni pour les personnels.

Nous constatons que la circulaire d'application relative aux enseignements en collège publiée le 2 juillet **ne fait que confirmer les orientations auxquelles nous nous opposons** : mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements, inégalités accrues entre les élèves et nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels.

Nous restons déterminés à combattre cette réforme, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases.

Nous appelons les personnels à refuser toute anticipation de la réforme, quelle qu'elle soit. Nous dénonçons la mise en place d'une formation obligatoire à la réforme, qui ne répond nullement aux demandes des personnels.

Alors que le ministère repousse de mois en mois la publication du bilan du « lycée Chatel », nos organisations soulignent le danger d'une nouvelle réforme du lycée s'inspirant de celle du collège et qui ne ferait que renforcer les logiques précédentes.

Le SNCL-FAEN dénonce aussi le refus de la ministre de tout dialogue réel, et sa volonté d'imposer sa réforme du collège contre l'avis de la grande majorité des personnels concernés.

La ministre persiste à vouloir passer en force et porte la responsabilité du conflit.

Face à ce blocage, le SNCL –FAEN appelle les personnels à la grève nationale le 17 septembre.

Contractuels : toujours précaires

Plusieurs projets de décrets veulent prochainement harmoniser le statut des contractuels : ils définissent le **nouveau cadre de gestion, la rémunération et l'évaluation** de ces agents.

Selon ces projets, les agents recrutés devraient, soit remplir les conditions de **diplômes** pour présenter les concours internes (ces agents sont dits alors de première catégorie) soit, à titre exceptionnel, et suivant les besoins, être détenteurs **d'un bac +2** (agents appelés deuxième catégorie). Ces dispositions seraient valables dans tous les types d'établissement, dans les premier et

second degrés. Un de ces projet de textes instaurerait **deux types de contrats** : pour l'année complète ou pour couvrir des besoins ponctuels.

La rémunération de l'agent, dépendant de la catégorie à laquelle il appartient, pourrait **être réévaluée tous les trois ans** lors d'un **entretien professionnel**.

Celui-ci serait organisé par le chef d'établissement dans le second degré ou l'IEN, s'il s'agit d'un contractuel du premier degré. A l'issue de cet entretien, on pourrait proposer **une formation** au contractuel... *(suite page 2)*



...L'un des projets stipule également qu'une formation ad hoc pourra leur être également offerte si nécessaire (sic), ainsi que l'accompagnement d'un tuteur.

Pour finir, les obligations de **temps de travail** y sont également abordées. Il serait le même que pour un agent titulaire exerçant dans les mêmes conditions.

Si un agent intervient dans trois établissements (n'appartenant pas au même bâtiment), il pourrait **bénéficier d'une heure d'allègement** de service.

Le SNCL-FAEN se réjouit **des bonnes intentions** exprimées dans ces projets. Hélas, aucune information n'est donnée sur **les moyens** dégagés afin que ces promesses puissent, un jour, devenir réalité pour la majorité des non titulaires.

Nous continuons à demander notamment des **conditions de recrutement et une progression indiciaire** plus favorables afin que, dans un avenir proche, contractuel ne rime plus avec précaire.

Le **SNCL-FAEN** reviendra prochainement sur ces projets et vous informera complètement de leur évolution.

Enseignement professionnel : l'heure des défis

Toujours peu d'idées rue de Grenelle en ce début d'année scolaire pour l'enseignement professionnel ! Pourtant, au-delà de **la simple communication**, ce sont bien 4 défis auxquels le ministère devra faire face :

• Le devenir des « bacs pro »

Alors qu'explose le nombre de bacheliers professionnels, **la moitié d'entre eux** souhaite **poursuivre leurs études** après le bac. Le passage du bac pro à 3 ans ayant contribué à faire **baissé le niveau** de ces élèves par la **réduction du temps** passé en classe, ce sont aussi ceux qui présentent **le plus fort taux d'échec** dans le supérieur (50% dans les BTS). Ne possédant pas les prérequis, ils voient leurs chances de réussite en licence stagner à **5% en moyenne**.

• Les risques de décrochage

Sujet sur lequel la ministre préfère parler de **l'âge auquel les élèves arrivent** dans l'enseignement professionnel : plus jeunes, ils seraient déstabilisés par **les exigences de ce niveau** d'enseignement ! Une analyse qui ne tient pas compte d'une réalité plus dérangeante car résultant des **orientations non désirées**, situation qui peut engendrer **souffrance, stress et décrochage**.

• Bilan des bacs pro. 3 ans

Annoncé pour l'automne, il devra établir que la voie professionnelle est aujourd'hui devenue **un chemin commode vers le supérieur**. Avec un taux de réussite de près de **60% en BTS** (contre 84% pour les autres bacs), les bacheliers professionnels sont en train de lancer un défi **pédagogique** à leurs enseignants lesquels dénoncent chez leurs élèves un manque d'habitude de travail, des connaissances

insuffisantes et **une préparation inexistante** aux exigences d'études dans le supérieur.

• La formation des professeurs

Nécessaire mais difficile, cette formation de l'enseignement professionnel représente **un défi majeur** tant le recrutement des PLP est particulier. Dans de nombreuses spécialités, les professeurs n'ont **pas de formation en ESPE** et sont chargés directement de classes, et ce, à temps complet alors que leurs élèves, parmi **les plus fragiles**, auraient justement besoin de professeurs **formés à la spécificité** de cet enseignement.

L'enseignement professionnel est aussi le plus grand pourvoyeur de **contractuels** (près de 10% des professeurs de LP).

Face à ces défis, les réponses de l'institution sont **bien dérisoires** (journées portes ouvertes, concours vidéo, exposition...) et **très loin des enjeux réels**. Invoquant des « parcours de réussite » pour les bacheliers professionnels, rien n'est annoncé quant aux **modalités pratiques** pour y parvenir.

En revanche, les professeurs sont sollicités pour **adapter leurs pratiques pédagogiques** à ces étudiants particuliers.

Le SNCL-FAEN dénonce **les renoncements** de l'institution à faire réussir tous les élèves par des réformes incohérentes et le **report sur le niveau suivant** d'injonctions visant à les corriger. Nous continuons de dénoncer le **manque de volonté politique** de faire de l'enseignement professionnel une véritable voie de réussite, les **économies budgétaires** réalisées notamment depuis la réforme du bac pro (baisse du nombre de PLP) ainsi que les conséquences négatives dans ce secteur d'une mauvaise anticipation d'une **hausse massive d'élèves** (+ de 10 000 entre 2014 et 2016).